Accusé de réception en préfecture 017-211703061-20220516-DCM22-076-DE Date de télétransmission : 18/05/2022 Date de réception préfecture : 18/05/2022

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

N° 22.076

L'an deux mille vingt-deux, le 16 mai, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

Le 10 mai 2022

Le 10 mai 2022

<u>ÉTAIENT PRÉSENTS</u>: M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, adjoints.

M. Jean-Luc CHAPOULIE, M. Julien DURESSAY, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Christophe PLASSARD, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS:

Mme Sandrine BEUVELET-HUBERT représentée par M. Gérard FILOCHE Mme Nadine DAVID représentée par M. Philippe CUSSAC Mme Christine DELPECH-SOULET représentée par M. Bruno JARROIR M. Jean-Michel DENIS représenté par M. Didier SIMONNET Mme Christelle MAIRE représentée par M. Jacques GUIARD M. Raynald RIMBAULT représenté par Mme Françoise LARRIEU M. Yannick PAVON représenté par M. Philippe CAU Mme Odile CHOLLET représentée par Mme Dominique BERGEROT

Nombre de conseillers en exercice: 33

Nombre de présents : 25 Nombre de votants : 33

Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE a été élue secrétaire de séance.

<u>OBJET</u>: DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS « SCHÉMA CYCLABLE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE (CARA) » POUR LA CRÉATION D'UNE VOIE VERTE ROUTE DÉPARTEMENTALE N°733

RAPPORTEUR: M. LOUX

VOTE: UNANIMITÉ

Accusé de réception en préfecture 017-211703061-20220516-DCM22-076-DE Date de télétransmission : 18/05/2022 Date de réception préfecture : 18/05/2022

Les travaux de création d'un giratoire au carrefour Route de Guinielle — Rue des Cerisiers - Avenue de Rochefort seront accompagnés par la création d'une voie verte Route départementale n°733, entre la Clinique Pasteur et la Rue des Pinsons.

Ce premier tronçon de l'axe n° 36, intégré au schéma cyclable intercommunal, peut faire l'objet d'une convention de versement d'un Fonds de concours dédié à la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA).

Le tronçon vient se raccorder à l'aménagement récemment réalisé par la commune voisine de Saint-Sulpice de Royan.

Le projet de voie verte a été co-construit par trois collectivités : le Département de la Charente-Maritime, la CARA et la Ville de Royan.

Le montant des travaux estimés s'élève à 400 000 € HT.

Dans le cadre des aménagements de traverse, le Département finance 30% de travaux, soit 120 000 € HT.

La participation financière de la commune de Royan s'élève à 70 %, soit un montant de 280 000 € HT.

La somme estimée retenue dans le cadre de la demande de financement au titre du Fonds de concours s'élève donc à 280 000 € HT.

L'aide potentielle de la CARA est de 50% maximum du montant hors-taxe des travaux, soit 140 000€ HT.

Le plan de financement de ce projet est proposé comme suit :

ESTIMATIONS	<u>MONTANTS</u>
Montant total de l'opération	400 000 € HT
Participations financières	
Participation financière de la commune 70 %	280 000 € HT
Travaux pris en charge par le Département 30 %	120 000€ HT
Subventions possiblement accordées	
Fonds de concours 50% maximum du montant hors-taxe des travaux	140 000€ HT
Total des subventions	140 000€ HT
RESTE À CHARGE DE LA COMMUNE	140 000€ HT

Considérant que l'opération est un projet spécifique dédié à la création d'un aménagement cyclable reliant plusieurs communes sur le réseau principal pour un linéaire de 1 100 ml.

Conformément aux critères établis par délibération du conseil communautaire n°CC-200124-F2 du 24 janvier 2020, la commune peut solliciter auprès de la CARA l'attribution d'un Fonds de concours représentant au maximum 50% du reliquat restant à charge de la commune, soit 140 000€ HT.

La participation sera arrêtée après réalisation des travaux sur la base de leurs montants réels.

Accusé de réception en préfecture 017-211703061-20220516-DCM22-076-DE Date de télétransmission : 18/05/2022 Date de réception préfecture : 18/05/2022

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- de solliciter auprès de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) l'attribution d'un Fonds de concours, représentant 50% maximum du reliquat restant à la charge de la commune, pour la création d'une voie verte Route départementale n°733,
- d'établir le plan de financement précédemment exposé,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer les conventions ainsi que tout autre document se rapportant au dossier.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Patrick MARENGO

Certifié exécutoire Compte tenu de l'accomplissement des formalités légales le 18 mai 2022

Certifié Conforme Mairie de Royan le Par délégation du Maire, Le Directeur Général des Services Hubert THOMAS Le Maire,

Patrick MARENGO

